

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 juillet 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le trente et un juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BONNETAN dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain BARGUE, Maire.

Date de convocation : 23/07/2019

Présents : Mmes et M. AGERT – BLONDEAU – JOFFRE – DERUE – LASSOUDIERE – RAYNAL

Excusées ayant donné procuration : G.DAMEME à A. BARGUE

Absentes : N. CHANSAVANG – E. CONDOM – C. CHERFA

ORDRE DU JOUR**ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2019
- 2- Appel d'offres pour fourniture de denrées alimentaires et confection des repas servis au restaurant scolaire
- 3- Décision modificative n° 1 : paiement de la cotisation 2019 à l'EPRCF33

Questions diverses

N° 33-2019**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/06/19**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

N° 34-2019**APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES BRUTES ET CONFECTION DES REPAS SERVIS AU RESTAURANT SCOLAIRE**

U appel d'offre a été effectué du 28 mai au 14 juin 2019 sur la plateforme Démat-ampa.fr

2 propositions ont été faites :

ALBERT RESTAURATION :	2.97 € HT/enfant	3.25 € HT/adulte
API RESTAURATION :	3.00 € HT/enfant	3.20 € HT/adulte

La commission s'est réunie (Nadia CHANSAVANG et Monsieur le Maire) pour choisir l'entreprise sortante dont nous sommes satisfaits : API RESTAURATION

La société ALBERT RESTAURATION a été avisée non retenue le 9 juillet 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, choisit la société API RESTAURATION comme prestataire pour le restaurant scolaire.

33061 Code INSEE	COMMUNE DE BONNETAN Commune	Envoyé en préfecture le 02/08/2019 Reçu en préfecture le 02/08/2019 Affiché le  ID : 033-213300619-20190731-35_2019-DE
---------------------	--------------------------------	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

N° 35 - 2019

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	8
VOTES : Contre	0
Pour	8
Date de convocation :	23/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain BARGUE, Maire.

Objet : Mouvement de crédit pour le paiement de la cotisation 2019 à EPRCF33 non prévu au budget primitif

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 800.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 800.00 €	
D 65541 : Compensat° charges territoriales		2 800.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		2 800.00 €

QUESTIONS DIVERSES

N° 36-2019

MOTION DE SOUTIEN A LA TRESORERIE DE CENON

Particulièrement attachée à la qualité de son travail avec les services financiers de l'Etat pour la bonne gestion des finances communales, la commune de Bonnetan s'inquiète du plan de réorganisation présenté par l'administration des finances publiques, qui consisterait d'ici 2022 à fermer plusieurs centres de finances publiques.

Il ne faut pas que cette réforme affaiblisse le service rendu aux administrés et aux collectivités locales par l'administration des finances.

Pour la commune de Bonnetan, la réforme annoncée se traduirait par la fermeture de la Trésorerie de Cenon. Elle serait alors rattachée à un service de gestion

comptable pour toutes ses opérations quotidiennes (titres, mandats, comptes de gestion...). A cette perte de proximité serait associée une diminution de la qualité et de la fréquence des échanges avec la baisse annoncée des effectifs.

Des points de contact seraient dédiés aux collectivités, dans lesquels un agent répondrait aux interrogations et accompagnerait les projets. Il devrait être amené à intervenir sur un large périmètre. L'un d'entre eux serait basé à Tresses, sans que l'Etat ne précise le financement de cette organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Demande à l'Etat la garantie d'un service public de qualité, la mise en place d'un moratoire concernant cette réforme, une concertation véritable et aboutie qui garantisse l'écoute du terrain, et la prise en charge financière des services basés dans les collectivités territoriales,
- Demande, dans l'immédiat, le maintien de la Trésorerie de Cenon et son renforcement pour qu'elle puisse exercer ses missions dans de bonnes conditions.

Adopté à l'unanimité.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 12 septembre 2019 à 20h30.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 19 heures 45.

A. BARGUE

T AGERT

M.C. BLONDEAU

C. RAYNAL

H. JOFFRE

D. DERUE

P. LASSOUDIÈRE

